

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité Plénier

Compte rendu de la réunion du 14 janvier 2019

Participants :

Mme CUDONNEC Laurence	ARS	M. MARGUERITTE David	CRN
M. DIDIER Emmanuel	Rectorat		
Mme FARA Christine	DIRECCTE	Mme BOSSELIN Patricia	CRN
M. GENET Ludovic	DRAAF	Mme DAUTREY Clarisse	CRN
Mme LAGARDE Christiane	DIRMER	Mme GALLOIS Frédérique	CRN
M. LAGRANGE Philippe	DIRECCTE	Mme HAVELETTE Françoise	CRN
M. LE GRILL Pierre	DRJSCS	M. LEBOUCHER Denis	CRN
M. de MOREL Eudes	SGAR	Mme QUILLIEN Joëlle	CRN
Mme MOUYON-PORTE	DRJSCS	M. SIOPATHIS Magloire	CRN
M. ROLLAND Denis	Rectorat	Mme VOLF Christelle	CRN
M. RUDANT Gaëtan	DIRECCTE		
M. VAULAY Marc	DIRECCTE	M. BERTON Benjamin	Ndie Université
M. WEIL Sébastien	DRAAF	Mme CANAYER Agnès	ARML
		M. DAMIANI Jean-Philippe	Pôle Emploi
M. ABIDI Raouf	UNSA	M. FOLLEA Guillaume	Carif-Oref
Mme BELLIER de FROMONT P.	FNSEA	Mme HAMEL Anne-Catherine	ONISEP
M. BELOUET Jean-Marc	CPME	Mme HARLAY Kathy	AGEFIPH
M. BLOCH Sylvain	MEDEF	M. LEFEVRE Christophe	Pôle Emploi
Mme BONVALET Agnès	FSU	M. LESUEUR Marc	APEC
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT	M. PRIVAT Pierre	AGEFIPH
M. DELAUNAY Philippe	CFTC	Mme RAMMANT Hélène	Carif-Oref
Mme DELPORTE Marie-Laure	CRMA	Mme SAINTEMARIE Sylvie	ARML
M. DUFOUR Pascal	U2P		
M. DUFROY Jean	CFE CGC	Invité :	
Mme DURAND Françoise	MEDEF	M. LECOEUR Richard	CESER
M. DUTILLOY Olivier	CPME		
M. FAUCON Philippe	FNSEA	Secrétariat permanent :	
Mme LAMY-CADIOU	CRAN	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref
M. LEBARBEY Alexandre	CGT	M. LAOUENAN Laurent	Carif-Oref/Crefop
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC		
M. LEROY Christophe	UNSA		
M. RICCI Gilles	CGT		
M. SCELIN Philippe	CPME		
M. SOUBRANE Jean-Claude	UNAPL		
M. TELLIER Ludovic	UDES		
M. TURPIN Serge	U2P		

En l'absence de Mme BUCCIO et de M. MORIN, MM. RUDANT et MARGUERITTE co-président le Comité Plénier.

En introduction de ce Comité Plénier, M. MARGUERITTE rappelle la mise en place de la loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel ». La volonté des Régions est de faire en sorte que les choses se déroulent le mieux possible. Des craintes ont été exprimées notamment sur la question de l'apprentissage : le décret publié sur le financement des contrats donne lieu encore aujourd'hui à quelques incertitudes, notamment sur la question des amortissements des équipements. La volonté aujourd'hui est d'avoir un coût au contrat extrêmement faible mais qui exclut transport, hébergement et restauration ainsi que les équipements dont l'amortissement est supérieur à trois ans. Cette inquiétude est relayée par un grand nombre de CFA et à l'unanimité du CNEFOP qui a voté intégralement contre ce décret. Toujours sur ce chapitre de l'apprentissage, la Région souhaite que la transition se passe le mieux possible en 2019. Les montants de l'enveloppe « investissements » allouée aux Régions à la fin de l'année sur la base des investissements 2017-2018-2019 et celle de « compensation au contrat » ne sont pas encore connus. Ce sujet est toujours en discussion actuellement entre M. MORIN, Président de Régions de France, et les ministres concernés.

Bien que la carte des formations fasse partie de l'ordre du jour, M. MARGUERITTE rappelle qu'il n'y a pas eu d'instruction sur les formations en apprentissage du fait de leur gestion, au 1^{er} janvier 2020, par les branches.

En ce qui concerne l'orientation, M. MARGUERITTE salue le travail fructueux entre le Rectorat et la Région. Il reste encore quelques incertitudes sur les moyens alloués, notamment sur les mises à disposition des personnels : comment la compensation de la compétence transférée se fera s'il y a peu de volontaires ? La DGESCO doit apporter une réponse aux Régions.

M. MARGUERITTE précise que des assises de l'orientation se tiendront à partir du 28 février et se termineront en juin afin qu'un rapport sur les grandes orientations (immersion professionnelle, agence de l'orientation en région ...) soit voté au plus tard à l'automne prochain. Il se réjouit des nombreuses contributions qui lui sont d'ores et déjà parvenues et remercie, entre autres, Mme CANAYER pour la contribution orientation des missions locales dans le cadre du déploiement du Pacte, travail de grande qualité.

En ce qui concerne France Compétences, la Région souhaite que ce système fonctionne également le mieux possible. Pour information, le premier conseil d'administration aura lieu le 17 janvier. M. MARGUERITTE représentera les Régions dans cette instance.

La parole est donnée à M. ROLLAND qui évoque le travail collectif envers la formation des jeunes et des adultes en Normandie et qui impose un objectif de réussite. Collectivement, des progrès restent à faire, d'où la publication du diagnostic commun téléchargeable sur le site des 2 académies. Malgré des taux d'encadrement souvent raisonnables voire importants, ces statistiques de l'INSEE pour la Normandie sont peu favorables. Les meilleures solutions pour le territoire doivent être trouvées ensemble pour construire un avenir meilleur en Normandie. M. ROLLAND rappelle que le Rectorat accompagne les évolutions qui sont en train d'être précisées. L'objectif commun du Rectorat et de ses partenaires (collectivités, services de l'Etat) est de réussir ces transformations et de faire mieux qu'avant, quels que soient les dispositifs. Il estime que tous les acteurs, quelles que soient leurs divergences éventuelles, sont responsables collectivement de l'avenir, tout en sachant qu'il est impossible de résoudre tous les problèmes. M. le Recteur invite les membres du CREFOP aux assises de l'éducation en Normandie qui se dérouleront à Deauville les 24 et 25 janvier afin d'échanger sur les 3 processus suivants :

- Construire un projet pédagogique pour la Normandie ;
- Construire un projet territorial ;
- La fusion en Normandie.

M. ROLLAND souhaite un travail commun pour mieux valoriser l'apprentissage dans chaque domaine, du CAP à la carrière d'ingénieur et mieux informer et orienter les élèves.

M. RUDANT approuve les propos de M. MARGUERITTE et de M. ROLLAND et souhaite également que les chantiers en cours et à venir se déroulent dans les meilleures conditions.

M. RUDANT présente les excuses de Mme la Préfète de région qui ne peut assister à cette séance. Il rappelle, en son nom, l'attachement de l'Etat au fonctionnement du quadripartisme, source de richesse essentielle dans la construction des projets et des transformations à mettre en œuvre.

Il évoque par ailleurs le dossier « stratégie de lutte contre la pauvreté » qui pourrait être présenté lors d'un prochain Comité Plénier du CREFOP.

M. RUDANT convie les membres du CREFOP au séminaire qui se déroulera le 28 mars prochain et qui abordera les sujets de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » dont certains concernent directement les entreprises et en particulier, le dialogue social dans les entreprises, que ce soit autour des questions de compétences ou autour des questions de GPEC dans les entreprises.

La parole est donnée à M. CHOULANT puis à Mme BONVALET afin qu'ils portent à la connaissance des membres du CREFOP les déclarations de la CFDT et de la FSU (cf déclarations jointes en annexe).

Pour répondre à Mme BONVALET, M. MARGUERITTE précise qu'il y a bien eu une concertation des instances représentatives au sujet du décret orientation lors du CNEFOP ainsi que dans le cadre du Conseil Académique National.

1. Validation du compte rendu du Comité Plénier du 11 juin 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Retour sur la consultation sur la carte des formations professionnelles initiales:

M. MARGUERITTE rappelle qu'il n'y a pas eu, cette année, d'instruction de la carte des formations par apprentissage par choix délibéré de la Région : il n'y aurait pas eu de sens d'ouvrir des formations en septembre avec une incertitude législative au 1^{er} janvier 2020. Cette décision n'aurait pas été raisonnable en termes de continuité du service public. Par contre, la carte sous statut scolaire a bien été instruite et a fait l'objet d'une consultation dématérialisée transmise le 13 décembre dernier.

M. LAOUENAN fait un retour sur le vote : le Comité Plénier du CREFOP a émis un avis favorable (21 votes pour) moins un vote contre (FSU) et deux abstentions (UDES + CGT sur la base du retour du Coparef – cf avis en annexe + document en pochette 2 du dossier remis sur table).

Mme BOSSELIN présente les 3 fichiers en cours d'instruction lors de la consultation dématérialisée envoyée le 13 décembre dernier :

- BAC PRO pilote de ligne production (Anguier - Eu) ;
- BAC PRO aéronautique option structure (Lycée Lavoisier – Le Havre) ;

Un avis favorable a été émis pour l'ouverture de ces deux formations. Toutefois, une interrogation subsiste sur la date d'ouverture pour des raisons d'équipements et de travaux nécessaires pour leur ouverture.

- Mention Complémentaire vendeur en alimentation (Lycée Leclerc – Alençon) : cette formation ne sera pas ouverte faute de retour des professionnels de la branche, suite à une réinterrogation.

3. Présentation de l'évaluation du Plan 500 000:

M. MARGUERITTE se félicite de cet outil précieux et insiste sur le travail effectué par le Carif-Oref.

M. RUDANT approuve l'importance du suivi des actions conduites en Normandie. De plus, dans le contexte où des actions conçues différemment vont être engagées, il faut avoir une certaine continuité dans l'évaluation afin de pouvoir mesurer ce en quoi les futures actions seront plus efficaces que les précédentes. Cette présentation est utile à la fois du fait qu'elle apporte un regard rétrospectif et qu'elle prépare à la démarche évaluative qui sera nécessaire sur le volet régional du PIC.

La parole est donnée à Mme RAMMANT pour la présentation des principaux résultats de l'enquête de parcours des bénéficiaires du Plan 500 000 (cf document pochette n° 3).

Le rapport final sera terminé d'ici 1 mois.

M. MARGUERITTE s'étonne du taux élevé (37 %) des personnes en formation dans le domaine « santé, social, soins personnels ». Il semblerait qu'il s'agisse plus précisément du métier « aide à domicile ».

M. DUTILLOY trouverait intéressant de corréler l'efficacité par thème et par durée de formation.

4. Présentation du PIC – Pacte régional:

L'autorisation de signer le PIC - Pacte a été votée lors de l'Assemblée Plénière de décembre. La signature devrait intervenir dans la première quinzaine de février en présence de M. MARX, Haut-Commissaire.

M. MARGUERITTE expose les points positifs du PIC – Pacte qui permettent de signer le plan en confiance :

- Dimension pluriannuelle ;
- Plan qualitatif et non quantitatif ;
- Construction de parcours avec des actions innovantes (AFEST, FOREM...) ;
- Dialogue fructueux avec le Haut-Commissaire ;
- Dimension collaborative avec la DIRECCTE, Pôle Emploi ;
- Volonté de suivi, d'évaluation ;
- Dimension comparative avec les autres régions

La commission formation de la Région se réunira à la fin du mois dans le cadre des Universités de la Formation afin de comparer et mutualiser les pistes mises en œuvre de sorte à reproduire ce qui fonctionne sur les territoires.

M. MARGUERITTE salue la qualité du travail effectué par les services de la Région.

M. RUDANT rappelle les différents enjeux du PIC qui vont irriguer la réflexion au niveau régional :

- La volonté de former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés de l'emploi ;
- Le besoin de répondre aux métiers en tension en adaptant en permanence l'offre de formation suivant les besoins ;
- La coordination des efforts engagés au niveau national à travers certains appels à projets (100 % inclusion, repérage des publics invisibles...) avec des actions construites au niveau régional.

M. RUDANT se réjouit de la signature prochaine du Cap de transformation en Normandie.

Mme DAUTREY présente le Pacte régional du Plan d'Investissement dans les Compétences (cf diaporama).

Elle précise que 2 projets seront évalués par un Comité scientifique au niveau national :

- Les badges numériques avec une proposition du Comité scientifique de travailler avec la Région Bourgogne – France Comté ;
- Formation accompagnée sur l'inclusion des travailleurs handicapés dans le droit commun en partenariat avec l'AGEFIPH, l'ARS et les 2 CRP normands.

M. CHOULANT rappelle l'enjeu du public cible du PIC : des personnes tellement éloignées de l'emploi qu'elles ne sont pas en capacité d'entrer dans des parcours de formation. Le vrai travail est d'associer l'ensemble des acteurs qui travaillent au niveau de l'insertion par l'activité économique afin d'amener ces personnes en grande difficulté à la porte des parcours de formation.

Pour M. CHOULANT, il faut également se donner le droit à l'expérimentation. Il évoque l'exemple des personnes de l'entreprise Atipic de Colombelles sur le « territoire zéro chômeur de longue durée ». Ces salariés ne peuvent malheureusement bénéficier du PIC du fait de leur statut (CDI), bien qu'ils soient inscrits à Pôle Emploi. Ils sont pourtant redynamisés et prêts à aller plus loin en termes de formation.

En ce qui concerne l'AFEST, il faut trouver le moyen de mobiliser les entreprises pour qu'elles y voient leur intérêt.

M. CHOULANT rappelle que les partenaires sociaux ont œuvré pour porter la certification CléA en région. Actuellement, sans le FPSP, les évaluations CléA pour les demandeurs d'emploi ne peuvent plus être financées. Il souhaite donc que le financement de ces évaluations soit inscrit dans le cadre du PIC.

Mme CANAYER se pose des questions sur les effets concrets du PIC tout en adhérant à ses enjeux. Les missions locales trouvent positif le fait que le PIC révèle les publics et les fragilités des publics.

Les missions locales doivent faire un gros travail pour mettre certains publics fragiles en employabilité. Autres intérêts du PIC : partir des besoins des entreprises et des bénéficiaires pour mettre en place les programmes d'accompagnement et de formation, être particulièrement innovant, (l'expérimentation et l'innovation doivent être au cœur du PIC). Les missions locales ont fait un certain nombre de propositions en ce sens, sachant que l'adaptation aux spécificités du territoire est un autre intérêt de l'expérimentation.

M. SCELIN se réjouit de l'intégration des différentes contributions dans le document présenté par Mme DAUTREY.

En ce qui concerne l'AFEST et l'implication des PME de moins de 50 salariés, M. SCELIN précise que ces entreprises forment probablement autant que les grandes entreprises mais qu'il y a un manque de traçabilité. L'AFEST va permettre de mettre en valeur la capacité réelle des entreprises à former. Par contre, elles devront être accompagnées pour qu'elles puissent co-construire, avec le monde de la formation, le référentiel unique de certification qui est en cours de stabilisation.

En ce qui concerne l'articulation avec le PIC national, M. SCELIN prône la lecture croisée des choix faits au niveau national et au niveau régional de façon à avoir une véritable coordination. Il souhaiterait connaître le lieu où seront comparées, articulées et organisées ces différentes initiatives nationales et régionales.

M. MARGUERITTE répond que les Régions de France ainsi que M. MARX sont très vigilants sur ce point. Il faut éviter que les actions de l'Etat viennent « siphonner » les actions des Régions.

Mme DAUTREY précise qu'un comité technique avec un partenariat Etat / Région décodera les appels à projets du national pour l'articuler avec le local. Il s'agira ensuite de communiquer pour montrer les enjeux des différentes actions afin de se positionner suivant la plus-value de chacun par rapport à son activité.

Mme DAUTREY souligne que l'AFEST est une des modalités pédagogiques qui existent aujourd'hui. Il s'agira de savoir comment structurer cette démarche pour essayer de l'utiliser au mieux par rapport aux différents partenaires.

En ce qui concerne l'intervention de M. CHOULANT sur le « territoire zéro chômeur de longue durée » et sur la question des contrats aidés, Mme DAUTREY souligne que la Région va refaire un règlement d'intervention normand sur les contrats aidés. Dans le cadre du PIC, il existe aujourd'hui des moyens d'accompagner cette politique de formation des contrats aidés. Des échanges ont eu lieu avec la DIRECCTE pour que cette expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » soit aussi dans le prisme du Pacte régional du PIC.

M. RUDANT remercie l'équipe projet et les partenaires pour le travail de qualité, déterminé et collectif qu'ils ont produit.

Par ailleurs, lors du dernier CNEFOP, le Haut-Commissaire a fait part de sa grande satisfaction à la lecture des travaux de la Normandie.

M. FOLLEA précise que l'équipe projet a réalisé un diagnostic plus large avec notamment des éclairages sur les publics vulnérables par secteur d'activité et par zone d'activité (document consultable sur le site du CREFOP).

5. Présentation de l'étude sur la silver économie:

M. FOLLEA explique que le Coparef a sollicité le Carif-Oref pour la réalisation de cette étude qui avait pour objet d'une part, l'évaluation des opportunités d'activité et d'emploi en Normandie et d'autre part, l'évaluation de leurs conséquences et leurs impacts en matières de compétences et de qualifications.

M. FOLLEA présente cette étude qui sera finalisée d'ici la fin du mois de janvier (cf document pochette n° 5).

M. DUFOUR aimerait disposer d'un volet formation dans cette étude : même s'il n'y a pas obligation de compétences nouvelles, il existe des approches nouvelles et des liens à faire avec la formation initiale et continue : quand on parle de pluridisciplinarité, d'activités mobilisant des compétences complémentaires. Des personnes sont spécialisées dans l'accompagnement des personnes âgées (santé et social), ce qui n'est pas le cas pour d'autres (ex : bâtiment).

6. Avis sur les organismes habilités à recevoir un agrément pour les formations CSE CHSCT :

M. VAULAY présente les quatre demandes d'agrément de renouvellement et d'inscription sur la liste des organismes habilités à dispenser la formation des représentants du personnel au CSE CHSCT (cf document pochette n° 6) :

M. CHOULANT s'étonne du profil de certains formateurs qui doivent former des représentants du personnel. Les formations syndicales, toutes organisations confondues, sont plus compétentes sur ce sujet.

En réponse, M. RUDANT précise que chaque dossier est examiné spécifiquement par les services de la DIRECCTE pour vérifier les exigences de compétences.

En complément de cette intervention, M. VAULAY souligne que le programme de formation a bien été vérifié lors de l'examen des dossiers. Il ne s'agit pas de transformer les représentants du personnel en techniciens ayant en charge la prévention des risques professionnels dans l'entreprise mais de former des représentants du personnel suffisamment aguerris aux problématiques de santé-sécurité.

M. ABIDI rappelle que l'UNSA réclame depuis plusieurs années que ces dossiers soient soumis à une commission préalable à la présentation au Comité Plénier. Un avis ne peut pas être donné sur ces dossiers dans la précipitation. Il renouvelle cette demande de l'UNSA.

M. RUDANT suggère d'étudier une procédure en amont (commission ad hoc ?) pour que des explications soient apportées aux membres du Comité Plénier lors des séances.

M. DELAUNAY confirme qu'il est difficile de donner un avis à partir de ces informations. Il regrette que la dimension santé-risques psycho-sociaux n'apparaisse pas pour tous les organismes.

- SI2P GFC : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis favorable (17 votes « pour » : ARS, DIRECCTE, DIRMER, DRAAF, DRJSCS, Préfecture, Rectorat, Région, CFE CGC, CGT, CRAN, CRMA, CPME, FRSEA, MEDEF, UNAPL, U2P - 2 votes « contre » : UNSA, FSU – 2 abstentions : CFDT – CFTC)
- SARL 2C CONSEIL : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis favorable (15 votes « pour » : ARS, DIRECCTE, DIRMER, DRAAF, DRJSCS, Préfecture, Rectorat, Région, CRAN, CRMA, CPME, FRSEA, MEDEF, UNAPL, U2P - 4 votes « contre » : CGT, CFE CGC, UNSA, FSU – 2 abstentions : CFDT – CFTC)
- Groupe ISF : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis défavorable (20 votes « contre » : ARS, DIRECCTE, DIRMER, DRAAF, DRJSCS, Préfecture, Rectorat, Région, CFDT, CFE CGC, CGT, FSU, UNSA, CRAN, CRMA, CPME, FRSEA, MEDEF, UNAPL, U2P – 1 abstention : CFTC)
- SAS Espace projet : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis favorable (13 votes « pour » : ARS, DIRECCTE, DIRMER, DRAAF, DRJSCS, Préfecture, Rectorat, Région, CRAN, CRMA, CPME, UNAPL, CFDT, - 4 votes « contre » : CGT, CFE CGC, UNSA, FSU – 4 abstentions : CFTC, U2P, MEDEF, FRSEA)

7. Questions diverses :

Calendrier des instances du CREFOP :

M. LAOUENAN précise qu'un Comité Plénier au contenu plus politique (orientations et feuilles de route du CREFOP, perspectives régionales) est envisagé courant mars.

Bureau du Crefop :

25/02/2019 à 15 H 00	A la Région site de Caen (salle du CESER) – dans le prolongement de l'AG du Carif-Oref
15/04/2019 à 15 H 00	A la Région site de Rouen - Robert Schuman (salles 1 et 2)
09/09/2019 à 15 H 00	A la Région site de Caen (Salle Tocqueville)
04/11/2019 à 15 H 00	A la Région site de Rouen - Robert Schuman (salles 1 et 2)

Comité Plénier du Crefop :

Dates à fixer

Commission 1 :

Dates à fixer

Commission 2 :

Dates à fixer

Commission 3 :

07/03/2019 à 14 H 00	A la Direccte d'Hérouville (salle Buffière) et de Rouen (salle Normandie 2)
20/06/2019 à 14 H 00	A la Direccte d'Hérouville (salle R21) et de Rouen (salle Normandie 2)
10/10/2019 à 14 H 00	A la Direccte d'Hérouville (salle R21) et de Rouen (salle Normandie 2)

Commission 4 :

08/02/2019 à 9 H 30

A la Direccte d'Hérouville (salle Trémouille)

29/04/2019 à 9 H 30

A la Direccte de Rouen (salon Normandie 1)

Commission ad hoc du PIC :

Dates à fixer

Calendrier et supports actualisés sur le site du Crefop

www.crefop-normandie.fr

Identifiant : membre / mot de passe : crefop

Processus de renouvellement des mandats des membres du CREFOP :

Pour mémoire, les mandats du CREFOP ont une durée de 3 ans après la date de l'arrêté signé par Mme la Préfète (24/03/2016).

La DIRECCTE consultera prochainement les représentants de chaque organisation du CREFOP pour renouvellement des membres actuels ou désignation de nouvelles personnes.

Annexes au compte rendu
Comité Plénier du Crefop du 14 janvier 2019

Déclaration de la CFDT

Nous voici donc début 2019.

Je vous présente donc mes meilleurs vœux à tous.

J'émet également le vœu d'un meilleur fonctionnement, d'une plus grande efficacité pour notre instance alors que le chômage de longue, de très longue durée s'ancre chaque jour un peu plus dans la population normande.

Alors qu'un certain nombre exprime autour des ronds-points, dans les rues de nos grandes villes un malaise certain sur leur pouvoir d'achat, leur pouvoir de vivre, d'autres n'ont même plus la force, la possibilité de s'exprimer sur leurs difficultés quotidiennes.

A l'heure de la mise en œuvre du Plan régional d'investissement dans les compétences, de la mise en œuvre du Plan Pauvreté en Région, il est important que les corps intermédiaires et en particulier les partenaires sociaux soient réellement associés.

Au niveau des instances nationales, le COPANEF n'existe plus. Le FPSPP n'existe plus également. De même pour le CNEFOP.

France Compétences se met en place avec une gouvernance bien maîtrisée par l'Etat.

Au niveau régional, le Coparef n'existe plus.

Le gouvernement, dans la loi du 5 septembre « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », a défait ce que les précédents accords nationaux interprofessionnels et précédentes lois avaient mis en place sur la représentation et l'organisation des partenaires sociaux tant au niveau national que régional.

Oubli dans ce grand « Big bang », volonté de s'affranchir des corps intermédiaires...

Les partenaires sociaux se sont donc mis à la tâche pour reconstruire, dans ce contexte, les lieux d'échanges, de confrontation et de représentation des partenaires sociaux.

C'est ainsi que s'est mis en place au niveau national un Groupe paritaire sur la formation professionnelle.

Le 13 décembre, ce groupe paritaire a pris la décision de créer une nouvelle association, l'ANCPIEP (l'Association Nationale pour la Certification Paritaire Interprofessionnelle et l'Evolution Professionnelle).

A la demande du bureau du Copanef du 18 décembre, le Conseil d'administration du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) du 20 décembre a adopté à l'unanimité une délibération visant à transférer à titre gratuit la propriété des marques et noms de domaines, ainsi que la gestion des marchés associés à la certification paritaire interprofessionnelle (CléA, CléA numérique, CCPI, CQPI...) au profit de l'Association Nationale pour la Certification Paritaire Interprofessionnelle et l'Evolution Professionnelle (ANCPIEP) avant le 1er janvier 2019.

Cette association reprend donc en partie les missions du Copanef, et en particulier les responsabilités de certificateur.

Elle est présidée par Philippe Debruyne, CFDT et ancien président du Copanef.

La vice-présidence est assurée par Marie-Christine OGHLY du Medef.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'association partiaire devient donc la porteuse et la responsable juridique des certifications nationales interprofessionnelles.

Cela ne règle pas pour l'instant le financement des évaluations CléA des demandeurs d'emploi.

En région, la CPIR, Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale va s'installer dans les prochains mois.

Les missions qui sont déjà définies pour cette instance régionale sont :

- la gestion des CPF de transition*
- la validation des projets professionnels des démissionnaires (leur caractère réel et sérieux).*
- le suivi du Conseil en évolution professionnel.*
- L'analyse des besoins en emploi, en compétences et en qualifications sur le territoire*

Les partenaires sociaux se retrouveront en négociation durant ce mois de janvier pour préparer un ANI sur :

- La création des CPIR,*
- L'accompagnement CEP et le portage paritaire lié,*
- La gestion des certifications paritaires interprofessionnelles, dont CléA et CléA Numérique*
- Eventuellement, la question des pactes régionaux d'investissement dans les compétences.*

Dès la conclusion de cet ANI et après validation par le Ministère, la CPIR Normandie devrait donc pouvoir se créer, s'installer et reprendre progressivement les missions qui sont encore assurées par le Fongecif pour les mois à venir.

Comme vous le voyez, les partenaires sociaux continueront à être acteurs en Région Normandie, ils ont pris la décision de rencontres régulières pour poursuivre leur concertation sur les sujets évoqués précédemment.

Déclaration de la FSU

Ce CREFOP plénier se tient dans un contexte pour le moins particulier. Celui d'une mobilisation inédite autour de la question de la répartition des richesses, de la justice sociale et du maintien de la présence de l'Etat et des services publics dans les territoires. C'est peu de dire que cette mobilisation percute de plein fouet une tendance longue visant à démanteler ces mêmes services publics et à détricoter, au nom de l'efficacité et de la responsabilité individuelle, les solidarités.

La réforme de la formation professionnelle et celle de l'apprentissage, qui conditionnent les activités de ce CREFOP, s'inscrivent pleinement dans cette tendance. Valoriser la voie professionnelle passe pour la FSU par un renforcement de la qualité des formations et l'amélioration des conditions de travail des personnels. Or le projet ministériel est au contraire destructeur. Il provoquerait la perte 7 semaines de cours dans l'ensemble du cursus en bac pro et 4 semaines en CAP.

La co-intervention, le fameux chef d'œuvre, la consolidation, l'AP et autres préparations à l'orientation, à l'insertion ou à la poursuite d'études ne sont que des dispositifs « fourre-tout », imposés aux professeurs de lycée professionnel pour diminuer les horaires dans toutes les disciplines et entraver leur liberté pédagogique. Ces dispositifs engendreraient des situations intenable dans les établissements dès la rentrée 2019.

Malgré l'opposition forte des personnels, l'administration refuse d'abandonner son projet de fusion des baccalauréats vente et commerce. Cette fusion aura vraisemblablement les mêmes effets que le bac pro Gestion Administration.

Pour la FSU cette réforme est inacceptable car elle est ancrée sur deux objectifs : une économie budgétaire et le transfert de la formation professionnelle initiale aux branches professionnelles par le développement de l'apprentissage dont la loi dite « pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » fait une promotion inversement proportionnelle aux désirs des élèves et de leur famille.

Le désaccord entre la région et le pouvoir central sur cette nouvelle organisation et le gel consécutif de toute création ou suppression de formation par cette voie qui en découle dans notre région fait que la carte est réduite, et le mot est faible à celle des formations sous statut scolaire. Réduite en effet, squelettique même : 9 ouvertures dans la voie professionnelle, essentiellement par redéploiement et 5 en BTS, dont la moitié en redéploiement. C'est bien sûr cette pauvreté qui a amené la FSU à émettre un vote négatif sur cette carte des formations.

Par ailleurs la loi LCAP entérine le transfert des missions d'information sur les métiers et les formations pour l'orientation et la plupart des personnels des DRONISEP aux régions. Cette réforme qui tend à réduire l'orientation à l'information en en niant toute la complexité, faisant fi de la dimension sociale et des processus psychologiques propres à la période de l'adolescence a été à la fois rejetée par les personnels et par de très nombreuses organisations syndicales (<http://sauver-le-service-public-d-information-et-d-orientation.fr/>). Alors que ces dispositions doivent prendre effet au 1^{er} janvier 2019, rien n'a été communiqué aux personnels. Par un décret daté du 04/ 01/ 19 l'Etat fixe les modalités de compensation financière attribuées aux régions pour les charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert de 200 ETP. Nos collègues découvrent ce décret qui n'a pas été soumis aux instances représentatives et ne sont toujours pas informés de leur sort, la FSU dénonce cette maltraitance, quelle impréparation !

Le rapport Mons/ Charvet fera des propositions au cours du premier trimestre 2019 sur la collaboration Etat/Régions, la redéfinition de la carte des CIO, l'évolution de l'ONISEP, les expérimentations régionales. Le développement du service public régional d'orientation (SPRO) ne saurait se faire au détriment du service public de l'orientation de l'Education nationale avec son réseau des CIO, lieux d'affectation des psychologues de l'Education nationale (EDO) qui est aujourd'hui menacé par de nombreuses fermetures. Les CIO contribuent au SPRO, il faut préserver des lieux d'accueil spécifiques pour le public de la formation initiale. Conformément à la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'Etat définit toujours au niveau national la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur avec l'appui des CIO et SCUIO, quand la région coordonne les actions des autres organismes (Pôle emploi, Cap emploi, ML, FONGECIF, APEC) participant au SPRO.

Il est temps, plus que temps, pour répondre aux angoisses des plus faibles et des plus démunis dans ce pays, de rebâtir un système éducatif à la fois protecteur des jeunes et émancipateur, loin des logiques purement individuelles dans lesquelles ce pouvoir s'enferme. Cela passe par le développement du service public et laïc d'éducation incluant une formation professionnelle sous statut scolaire ambitieuse et développée.



Le 19/12/18

Avis paritaire sur la carte des formations scolaires en Normandie

Suite à la présentation de la nouvelle carte des formations, les membres du Coparef Normandie se sont positionnés comme suit :

- **Sur les propositions d'ouverture en apprentissage**, les membres ont acté la décision politique prise par le président de Région à savoir le gel des ouvertures en apprentissage et valident les 4 propositions présentées relevant de décisions prises en 2018 pour l'année 2019.
- **Sur les propositions d'ouverture en voie scolaire**, nous constatons une meilleure adéquation entre le besoin exprimé et la réponse par l'appareil de formation. De nombreuses formations tertiaires font leur apparition en niveau III répondant aux aspirations des branches professionnelles communiquées ces deux dernières années.

Toutefois les membres font les observations et remarques suivantes à la lecture générale des propositions :

- Les documents présentés ne font état de **données** permettant aux membres de se positionner sur de **grandes tendances**. En effet en l'absence de données structurelles tels que le résultat aux examens, la répartition filles/garçons, l'analyse sectorielle par voie scolaire et/ ou apprentissage, il est difficile d'avoir une approche comparative et de valider ou non les choix opérés par les établissements.
- Seule **la question démographique** a été abordée par les Services Académiques. Cet adéquationnisme effectif- élève / effectif- enseignant est-il suffisant pour acter des redéploiements en région ?
- Au regard des demandes d'ouvertures sur l'ensemble des territoires, les partenaires sociaux auraient souhaité **une analyse territoriale plus approfondie** pour s'assurer d'une cohérence ou non. Nous savons tous que l'équilibre d'une offre de formation sur les territoires assure et rassure les acteurs concernés à savoir les familles, les jeunes et les entreprises. Ce travail est d'autant plus important que les Campus des Métiers et des Qualifications, qui supposent du lien partenarial, sont soit déjà en place soit en cours de restructuration.
- Enfin **les partenaires sociaux voudraient souligner toute l'importance des choix opérés pour l'établissement d'une carte au regard des problématiques d'Orientation auxquelles sont confrontés nos jeunes normands**.

L'Orientation accordée aux jeunes doit bien évidemment s'assurer :

- D'une équité de traitement entre filles et garçons,
- D'une approche plurielle à savoir sensibiliser aux métiers, aux différents secteurs,
- De rendre possible les choix par des accompagnements appropriés,
- D'un toilettage de la carte existante pour satisfaire une insertion optimum et/ ou une montée en qualification de nos jeunes.

En conclusion et après concertation paritaire, les membres du COPAREF Normandie ont donné majoritairement **un AVIS FAVORABLE** sur la carte des formations sous statut scolaire et apprentissage à l'exception de la CGT qui s'abstient.

L'U2P a souhaité également souligner une **réserve** en raison notamment de la branche de l'alimentaire qui s'oppose à la décision de la région jugeant inopportun l'ouverture d'un CAP primeur à Canteleu (lignen°57).

La commission paritaire reste à votre disposition pour tout complément.

Olivier VARTERESSIAN
Président COPAREF

Jean-Paul CHOULANT
Vice- Président COPAREF